

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Cinq Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, P. Le Stunff, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, P. Le Dro, P. Danse, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

F. Téroute qui a donné procuration à A. Buzaré

A. Boudios « « à P. Guilbaudeau

R. Hénault « « à M. David

PY Le Grognec « « à M. Le Teuff

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 12 Septembre 2018

Date de l'affichage : 12 Septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

-----  
**2018\_90 : Convention avec la Fondation Kerjean**

*Rapporteur : JJ Marteil*

Suite aux difficultés rencontrées par la Fondation Kerjean (Intégrée au sein des fondations Polignac et reconnue d'utilité publique par un décret du 6 mars 1995), le conseil municipal, par une délibération en date du 20 septembre 2017, avait décidé d'adopter une nouvelle convention afin de formaliser les engagements respectifs de la ville et de la fondation Polignac.

Après de nombreux échanges et quelques réunions avec les représentants de l'État et les nouveaux dirigeants de la Fondation, un accord avait pu être établi pour un programme allant du mois d'octobre à la fin juin et portant sur des concerts grand public à l'Estran, des concerts et actions d'animation musicale pour les scolaires, des intermèdes musicaux à la médiathèque Avalon.

Cette convention annuelle renouvelable par reconduction express arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler dans les mêmes conditions.

Ainsi, au terme de cette convention, les subventions attribuées à cette fondation pour l'année 2018/2019 pourraient être les suivantes :

- Pour les concerts donnés à l'ESTRAN pendant la saison de la salle (septembre-mai) une subvention d'un montant de 1 500 Euros ;
- Pour les quatre intermèdes musicaux à Avalon une subvention d'un montant de 1 000 Euros;
- Pour les concerts donnés à l'ESTRAN au profit des scolaires une subvention de 1 500 Euros.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20180925-201890D-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission culture, vie associative, communication, animations, tourisme et **jumelage**  
du 13 Septembre 2018

**DÉCIDE** d'adopter une nouvelle convention pour la période 2018-2019. Cette convention d'une durée  
d'un an fixe le montant des subventions allouées par la commune pour l'année en cours.

**Adopté à l'unanimité**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 26 Septembre 2018  
Le Maire,  
Joël DANIEL

